

FICHES PRATIQUES PERSONNEL AFFECTE EN **POLYNESIE FRANCAISE**

Nota : Pour accéder à la partie du document recherchée, placer le curseur sur la rubrique à atteindre, puis clic gauche de la souris.

<i>Solde et compte bancaire ou postal.....</i>	<i>2</i>
<i>Inscription à la caisse de prévoyance sociale (CPS).....</i>	<i>3</i>
<i>Scolarité</i>	<i>4</i>
<i>Inscription écoles maternelles et primaires</i>	<i>4</i>
<i>Inscription collèges et lycées.....</i>	<i>5</i>
<i>Ouverture d'une ligne téléphonique auprès de l'OPT (office des postes et télécommunications)</i>	<i>6</i>
<i>Ouverture d'une ligne téléphone mobile auprès de VINI.....</i>	<i>6</i>
<i>Ouverture d'une ligne Internet auprès de MANA</i>	<i>6</i>
<i>Importation d'un véhicule.....</i>	<i>7</i>
<i>Pour vos opérations de dédouanement, d'immatriculation et de mise en circulation</i>	<i>7</i>
<i>Achat d'un véhicule entre particuliers. Formalités de changement de carte grise (à faire dans les quinze jours suivant la date d'acquisition du véhicule)</i>	<i>8</i>
<i>Gaz de Tahiti.....</i>	<i>9</i>
<i>Electricité de Tahiti</i>	<i>9</i>

FICHES PRATIQUES

Solde et compte bancaire ou postal

Taux d'indexation

- ⇒ Votre solde et certaines primes et indemnités seront indexées au taux de 1,81, les prestations familiales au taux de 2,10.

Délégation

- ⇒ Bien que les cartes de crédit soient faciles d'utilisation, **il est fortement conseillé d'ouvrir un compte bancaire ou postal en Polynésie et d'y déléguer une partie de votre solde. Vous pouvez déjà effectuer cette démarche depuis la métropole. Vous trouverez les adresses des organismes bancaires dans le guide d'accueil 2008.**

Vous pouvez également ouvrir un compte par Internet.

La monnaie locale est le franc pacifique au taux de : 1FCP = 0,00838 Euro

- 1 billet de 1000 FCP représente la valeur arrondie de 8,38 Euros.
- 1 billet de 5000 FCP représente la valeur arrondie de 41,90 Euros.
- 1 billet de 10 000 FCP représente la valeur arrondie de 83,80 Euros.



Retour page
d'accueil

Inscription à la caisse de prévoyance sociale (CPS)

Nota : Pour de nombreuses raisons pratiques, le choix de la couverture sociale proposée par la CPS est recommandé avec le maintien dans le régime de couverture sociale de métropole.

La CPS est située en face de l'hôpital Mamao, avenue Georges Clémenceau.

Téléphones : standard (689) 41.69.68

Accueil information : (689) 41.69.58

Mèl : info@cps.pf

Internet : www.cps.pf

Vous aurez besoin de :

- Un certificat d'affiliation délivré par l'employeur (formulaire 980-02)
- Une attestation de droits ou une attestation « Vitale » en cours de validité (une attestation périmée permet d'ouvrir un droit à durée limitée, dans l'attente d'un certificat valide).
- Une copie du livret de famille ou à défaut, pour les ressortissants sans ayant-droit, une carte d'identité ou un passeport en cours de validité.
- Une attestation de situation du bénéficiaire (pour le conjoint ou concubin, imprimé disponible à la CPS)
- Un certificat de vie et à charge (à se faire délivrer à la mairie pour les enfants à charge, ainsi que le certificat de scolarité s'ils ont entre 18 et 21 ans).
- Un RIB ou un RIP, d'un établissement polynésien uniquement.



Retour page
d'accueil

Scolarité

Inscription écoles maternelles et primaires

1 / Pré-inscription :

- ⇒ Se rendre à la mairie de la commune de résidence pour faire établir le certificat de résidence (sur présentation de l'ordre de mutation et de la note d'affectation du logement) et se faire indiquer l'établissement scolaire de rattachement.
- ⇒ Se rendre à l'établissement scolaire de rattachement muni de :
 - Un certificat de résidence (établi à la mairie)
 - Un certificat de radiation
 - Le livret de famille
 - Le carnet de santé
 - 4 photos d'identité
 - La carte d'affiliation à la CPS (caisse de prévoyance sociale) ou de sécurité sociale. **Nota : Certains établissements scolaires demandent expressément la carte de la CPS, notamment pour l'inscription à la cantine scolaire.**

2 / Médecin :

Se rendre chez un médecin, avec le carnet de santé, afin de faire établir un certificat d'aptitude à suivre la scolarité.

3 / Service d'hygiène scolaire :

Téléphone : 50.91.43 ou 50.91.93

- ⇒ Se rendre au service d'hygiène scolaire installé dans le centre de la mère et de l'enfant à Pirae, derrière la mairie, muni de :
 - Le carnet de santé
 - Le certificat établi par le médecin.

Attention l'attente peut être très longue, il est conseillé d'arriver à l'ouverture et de prendre de suite un ticket.

Le service délivrera un certificat médical temporaire ou définitif, destiné à valider l'inscription scolaire de l'enfant. Dans le même temps, un carnet médico-scolaire, sera établi.

4 / Etablissement scolaire de rattachement :

Retourner dans l'établissement scolaire de rattachement, muni de tous les documents cités supra pour valider l'inscription de l'enfant. Ne pas oublier la carte de la CPS ou de sécurité sociale.



Retour page
d'accueil

Inscription collèges et lycées

1 / Pré-inscription :

- ⇒ Se rendre à la mairie de la commune de résidence pour faire établir le certificat de résidence (sur présentation de l'ordre de mutation et de la note d'affectation du logement) et se faire indiquer l'établissement scolaire de rattachement.
- ⇒ Se rendre à l'établissement scolaire de rattachement muni de :
 - Un certificat de résidence (établi à la mairie)
 - Un certificat de scolarité
 - Les bulletins de notes
 - Le dossier scolaire
 - Le livret de famille
 - Le carnet de santé
 - La carte d'affiliation à la CPS (caisse de prévoyance sociale) ou de sécurité sociale. **Nota : Certains établissements scolaires demandent expressément la carte de la CPS, notamment pour l'inscription à la cantine scolaire.**

2 / Médecin :

Se rendre chez un médecin, avec le carnet de santé, afin de faire établir un certificat d'aptitude à suivre la scolarité.

3 / Service d'hygiène scolaire :

Téléphone : 50.91.43 ou 50.91.93

- ⇒ Se rendre au service d'hygiène scolaire installé dans le centre de la mère et de l'enfant à Pirae, derrière la mairie, muni de :
 - Le carnet de santé
 - Le certificat établi par le médecin.

Attention l'attente peut être très longue, il est conseillé d'arriver à l'ouverture et de prendre de suite un ticket.

Le service délivrera un certificat médical temporaire ou définitif, destiné à valider l'inscription scolaire de l'enfant. Dans le même temps, un carnet médico-scolaire, sera établi.

4 / Etablissement scolaire de rattachement :

Retourner dans l'établissement scolaire de rattachement, muni de tous les documents cités supra pour valider l'inscription de l'enfant. Ne pas oublier la carte de la CPS ou de sécurité sociale.



Retour page
d'accueil

Ouverture d'une ligne téléphonique auprès de l'OPT (office des postes et télécommunications)

Vous aurez besoin de :

- Une pièce d'identité
- La référence du compteur électrique
- Un RIB ou RIP si demande de prélèvement automatique

Ouverture d'une ligne téléphone mobile auprès de VINI

Site Internet : www.vini.pf

Vous aurez besoin de :

- Une pièce d'identité
- Un RIB ou RIP
- Un justificatif de domicile ou une facture EDT ou OPT à son nom

Ouverture d'une ligne Internet auprès de MANA

Site Internet : www.mana.pf

Vous aurez besoin de :

(attention, délais d'ouverture importants, pouvant aller au-delà d'un mois)

- Une pièce d'identité
- Le contrat ou une facture OPT
- Un RIB ou RIP



Retour page
d'accueil

Importation d'un véhicule

Pour vos opérations de dédouanement, d'immatriculation et de mise en circulation

Site Internet : www.transports-terrestres.pf

Sur ce site sont expliqués les démarches et la composition des dossiers. Il est de plus possible d'y télécharger les différents formulaires à renseigner.

Tel : (689) 50.20.62

Vous aurez besoin :

- ⇒ En plus de la déclaration en douane déjà utilisée pour le déménagement, il faut produire :
 - La carte grise.
 - Un certificat de demande d'immatriculation (à retirer sur place ou à télécharger sur le site) . Si la demande de carte grise est au nom de deux personnes, il faut les deux signatures (M. et Mme par exemple).
 - Un certificat de non-gage en cours de validité.
 - La facture d'achat, si le véhicule vous appartient depuis moins de six mois.
 - D'un certificat pour servir à l'immatriculation des douanes
 - D'un procès verbal de réception à titre isolé (bureau des visites techniques de services des transports terrestres)
 - D'une attestation d'assurance en cours de validité.
 - D'un justificatif d'identité et de domicile en Polynésie française
 - D'un récépissé du paiement de la taxe de mise en circulation

Où s'adresser :

Service territorial des transports terrestres – Papeete

Tel : (689) 50.20.62

Le service se trouve dans le quartier Fariipiti. A l'angle de l'avenue Pomare V et de la rue Marc Blond de St Hilaire.



Retour page
d'accueil

Achat d'un véhicule entre particuliers. Formalités de changement de carte grise (à faire dans les quinze jours suivant la date d'acquisition du véhicule)

Site Internet : www.transports-terrestres.pf

Sur ce site sont expliqués les démarches et la composition des dossiers. Il est de plus possible d'y télécharger les différents formulaires à renseigner.

Tel : (689) 50.20.62

Vous aurez besoin de :

- Un certificat de demande d'immatriculation (à retirer sur place ou à télécharger sur le site). Si la demande de carte grise est au nom de deux personnes, il faut les deux signatures (M. et Mme par exemple).
- Une photocopie de la pièce d'identité ou des pièces d'identité, dans le cas où le véhicule est mis au nom de deux personnes (M. et Mme par exemple).
- Une attestation d'assurance en cours de validité.
- L'ancienne carte grise, barrée et signée par le ou les anciens propriétaires (si deux propriétaires => deux signatures).
- Le certificat de cession du véhicule de l'ancien ou des anciens propriétaires (si deux propriétaires => deux signatures).

Où s'adresser :

Service territorial des transports terrestres – Papeete

Tel : (689) 50.20.62

Le service se trouve dans le quartier Fariipiti. A l'angle de l'avenue Pomare V et de la rue Marc Blond de St Hilaire.



Retour page
d'accueil

Gaz de Tahiti

Téléphone : (689) 50.84.00

- Les bouteilles de gaz sont disponibles dans toutes les stations services.
- Il est également possible de se faire livrer. Téléphone : 50.84.00
- Mail : gaz@tahitigaz.pf

Electricité de Tahiti

Site Internet : www.edt.pf

Téléphone : (689) 86.77.86

Vous aurez besoin de :

- Une pièce d'identité
- Le numéro du compteur ou le nom du précédent occupant ainsi que le relevé du compteur
- Il est également possible de s'abonner via le site de EDT.



Retour page
d'accueil